



# Pressbook

Deuxième Atelier national sur la mise en œuvre des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicable aux terres, aux pêches et aux forêts dans un contexte de la sécurité alimentaire nationale

Thématique générale :

La réforme foncière au Sénégal, une opportunité pour la mise en œuvre effective et durable des principes des directives volontaires

21, 22 et 23 juillet 2015 à Dakar

## Contenu

Un atelier sur les régimes fonciers s'ouvre mardi à Dakar .....	3
Les directives volontaires favorisent une meilleure gestion foncière au Sénégal, selon la FAO .....	3
Un atelier sur les régimes fonciers s'ouvre mardi à Dakar .....	4
Politique foncière au Sénégal : Les acteurs prônent l'introduction des directives de la Fao .....	4
Foncier: Les axes de la réforme foncière au Sénégal dévoilés par la CNRF.....	5
La FAO met en exergue les avantages d'une mise en œuvre des directives Volontaires pour le Sénégal.....	6
Pour une gouvernance des régimes fonciers : les directives volontaires expliquées aux acteurs ..	7
Plaidoyer sur les régimes fonciers.....	



*Toute l'actualité en temps réel*

## Un atelier sur les régimes fonciers s'ouvre mardi à Dakar

**20 juillet 2015**

*Dakar, 20 juil (APS) - Le ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural et la Commission nationale de la réforme foncière co-organiseront, à partir de mardi à 9 heures à l'hôtel Ngor Diarama, le deuxième atelier national sur la mise en œuvre des directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.*

Cette rencontre de deux jours est organisée en collaboration avec le Comité de pilotage des directives volontaires (COPIL) de la FAO, en partenariat avec IPAR et le CNCR,

Elle porte sur le thème : "La réforme foncière au Sénégal, une opportunité pour la mise en œuvre effective et durable des principes des directives volontaires".



## Les directives volontaires favorisent une meilleure gestion foncière au Sénégal, selon la FAO

**20 juillet 2015**

*Les directives volontaires favorisent une meilleure gestion foncière au Sénégal, a déclaré, mardi à Dakar, le représentant résident au Sénégal de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).*

Vincent Martin s'exprimait lors du deuxième atelier national sur la mise en œuvre des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, pêches et forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

Cet atelier est organisé par le ministère de l'Agriculture et la Commission nationale de réforme foncière (CNRF).

Selon M. Martin, les directives ont été élaborées à travers un processus de consultation inclusif et transparent initié par la FAO et finalisé grâce à des négociations intergouvernementales conduites par le comité de sécurité alimentaire mondiale.

"Il existe de nombreux exemples de gouvernance foncière responsables à travers le monde", a-t-il souligné, notant toutefois que les études montrent que l'administration de la gouvernance foncière

rencontre des problèmes d'une façon ou d'une autre dans toutes les régions et les pays à revenus élevés ou faibles.

En tout état de cause, le fonctionnaire de la FAO est d'avis qu'"une gouvernance foncière responsable confère un accès plus équitable aux terres, pêches et forêts". De plus, a-t-il relevé, elle protège la population contre une perte arbitraire de leurs droits fonciers, s'agissant notamment des expulsions forcées sans compter qu'elle permet de s'assurer que les différends soient résolus avant qu'ils ne dégénèrent en conflits.

Le 2ème atelier national sur les directives volontaires, qui fait suite à celui organisé en 2014, se tient dans un contexte marqué par le lancement des actions de terrain de la CNRF à travers des concertations locales et la finalisation d'ici à la fin de l'année 2015 du premier document de politique foncière et des premiers textes juridiques de la réforme foncière au Sénégal.

La rencontre permet aux 150 participants d'échanger durant trois jours sur l'état de la mise en œuvre des directives volontaires au Sénégal et de partager les expériences menées par le comité de pilotage de ces directives.

Auteur :



## Un atelier sur les régimes fonciers s'ouvre mardi à Dakar

**APS, 20 juillet**

Dakar, 20 juil (APS) - Le ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural et la

Commission nationale de la réforme foncière co-organiseront, à partir de mardi à 9 heures à l'hôtel Ngor Diarama, le deuxième atelier national sur la mise en œuvre des directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

Cette rencontre de deux jours est organisée en collaboration avec le Comité de pilotage des directives volontaires (COPIL) de la FAO, en partenariat avec IPAR et le CNCR,

Elle porte sur le thème : "La réforme foncière au Sénégal, une opportunité pour la mise en œuvre effective et durable des principes des directives volontaires"



**Politique foncière au Sénégal :**

## Les acteurs prônent l'introduction des directives de la Fao

**Le Quotidien, 22 juillet 2015**

Au Sénégal 77% des jeunes n'ont pas accès au foncier tandis que 80% des femmes vivent la même situation. Pour résoudre ce problème, des acteurs préconisent l'introduction des directives volontaires de la Fao dans la politique foncière du Sénégal.

La Commission nationale de réforme foncière (Cnrf) a du pain sur la planche. Le faible accès des femmes et des jeunes à la terre seront parmi les nombreux défis qui secouent Moustapha Sourang et son équipe. D'après les chiffres débités hier par la Comité de pilotage de l'atelier national

sur la mise en œuvre des directives volontaires pour une gouvernance des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire, il y ressort que ces franges de la population subissent le problème d'accès direct au foncier. «Selon une étude du Congad, le taux d'accès direct des femmes à la terre se situe entre 8 et 12%. 80% des femmes n'ont pas un accès direct aux terres. De l'autre côté, 77% n'ont pas un accès direct à la terre», souligne Zakaria Sambakhé, coordonnateur de l'Ong Action aid et membre du comité de pilotage de l'atelier.

En clair, l'accès direct est défini comme celui qui a un droit de propriété, tandis que l'accès indirect constitue l'usager de la terre appartenant à une famille ou à l'Etat. Pour résoudre ce problème, Modou Mboup, conseiller technique au ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural estime qu'une «réforme foncière cohérente au Sénégal doit résoudre les litiges fonciers en promouvant le développement, avec la garantie d'un accès à la terre à tout le monde».

Cette réforme, insiste M. Mboup, doit garantir l'accès équitable à la terre, surtout aux jeunes et aux femmes, renforcer l'exploitation familiale et surtout regarder en direction des investisseurs étrangers. Pour cet atelier, le deuxième du genre après celui de mars 2014, le thème tournait autour de «la réforme foncière au Sénégal, une opportunité pour la mise en œuvre effective et durable des principes des directives volontaires». Au menu des échanges lors de cette rencontre organisée par le ministère de l'Agriculture en partenariat avec la Fao, le Cncr et Ipar, la question était de voir comment intégrer les directives volontaires de la Fao dans la nouvelle politique foncière. Ce concept cherche à apporter une sécurité foncière et un accès équitable à la terre dans le but d'éliminer la faim, la pauvreté et de soutenir le développement durable.

«Les directives donnent effectivement un bon cadre. C'est pourquoi nous avons tenté aujourd'hui avec les différents acteurs de rappeler les principes des directives et de voir comment la réforme foncière doit les prendre en compte pour que dans cette politique foncière les directives soient au cœur», explique Cheikh Oumar Bâ, directeur exécutif de l'Initiative prospective agricole et rurale (Ipar). Un appel qui ne va pas tomber dans l'oreille d'un sourd. Car, le président de la Cnrf assure que ladite commission «va s'approprier ces directives volontaires de la Fao et fera en sorte qu'elles soient représentées dans la nouvelle législation foncière». Pr Moustapha Sourang précise au passage que la réforme foncière au Sénégal prend en compte le souci du consensus à travers une série de rencontres régionales, départementales et nationales.

Auteur: [bgdiop@lequotidien.sn](mailto:bgdiop@lequotidien.sn)



## **Foncier: Les axes de la réforme foncière au Sénégal dévoilés par la CNRF**

**Lejecos, 23 juillet**

*La Commission nationale de réforme foncière (CNRF) a dévoilé mardi à Dakar, lors du deuxième atelier national sur la mise en œuvre des Directives volontaires les axes de la prochaine réforme foncière au Sénégal.*



Foncier : Les axes de la réforme foncière au Sénégal dévoilés par la CNRF

« Pour l'immatriculation des terres, l'Etat a deux possibilités : une immatriculation au nom de l'Etat ou une immatriculation au nom des collectivités locales », a avancé M. Alé Sy membre de la CNRF, faisant le point sur le travail de cette commission. Selon lui, pour la première possibilité deux options se présentent pour l'Etat : un bail emphytéotique (bail d'une durée de 99 ans) aux collectivités ou un transfert en pleine propriété à ces collectivités ». Dans la première option, les collectivités vont devoir concéder un sous-bail aux usagers alors que dans la seconde option c'est plutôt un bail emphytéotique qui est fait par les collectivités aux usagers.

Quant à la seconde possibilité évoquée par M. Sy les collectivités locales vont conclure par la suite avec les usagers un bail emphytéotique.

Selon toujours M. Alé Sy, la mise en œuvre de ces possibilités d'immatriculation des terres au Sénégal doit être assortie de mesures d'accompagnement. « C'est le cas, avance-t-il, de la mise en place dans les collectivités locales d'outils de gestion du foncier et des territoires ». M. Sy a également évoqué la nécessité d'un renforcement des capacités de gestion du foncier et des territoires par les collectivités locales, de leurs ressources humaines ainsi que des services déconcentrés. La mise en place d'un dispositif d'appui-conseil des collectivités dans le domaine foncier, de la contractualisation et de la gestion des conflits figure aussi parmi les mesures d'accompagnement préconisé par la CNRF.

Au Sénégal, les résultats des travaux de la CNRF sont très attendus compte tenu des enjeux du foncier dans l'économie du pays. La CNRF a lancé depuis plusieurs semaines des actions de terrain à travers des concertations locales avec tous les acteurs. D'ici la fin de l'année 2015, interviendra la finalisation du premier document de politique foncière ainsi que les premiers textes juridiques de la réforme foncière.

Auteur: El Hadj Diakhaté

## La FAO met en exergue les avantages d'une mise en œuvre des directives Volontaires pour le Sénégal

Lejecos, 22 juillet

*M. Vincent Martin représentant résident au Sénégal de la FAO a mis en exergue plusieurs avantages liés à la mise en œuvre au Sénégal des directives volontaires initiées par cette organisation spécialisée des Nations Unies.*



« Les directives volontaires favorisent une meilleure gestion foncière au Sénégal », a-t-il laissé entendre, s'exprimant lors du 2ème atelier national sur la mise en œuvre des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, pêches et forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. L'atelier est organisé

par le ministère de l'agriculture et la commission nationale de réforme foncière (CNRF).

Selon M. Martin, les directives ont été élaborées à travers un processus de consultation inclusif et transparent initié par la FAO et finalisé grâce à des négociations intergouvernementales conduites par le comité de sécurité alimentaire mondiale. « Il existe de nombreux exemples de gouvernance foncière responsable à travers le monde », affirme-t-il. Il souligne toutefois que les études montrent que l'administration de la gouvernance foncière rencontre des problèmes d'une façon ou d'une autre dans toutes les régions et les pays à revenus élevés ou faibles. Malgré cela, M. Martin estime que « une gouvernance foncière responsable confère un accès plus équitable aux terres, pêches et forêts ». De plus, avance-t-il, elle protège la population contre une perte arbitraire de leurs droits fonciers, s'agissant notamment des expulsions forcées sans compter qu'elle permet de s'assurer que les différends soient résolus avant qu'ils ne dégénèrent en conflits.

Le 2ème atelier national sur les directives volontaires, qui fait suite à celui organisé en 2014, se tient dans un contexte marqué notamment par le lancement des actions de terrain de la CNRF à travers des concertations locales et la finalisation d'ici à la fin de l'année 2015 du premier document de politique foncière et des premiers textes juridiques de la réforme foncière au Sénégal. La rencontre permettra aux 150 participants d'échanger durant trois jours sur l'état de la mise en œuvre des directives volontaires au Sénégal et partager les expériences menées par le comité de pilotage de ces directives.

Auteur: lejecos.com



## **Pour une gouvernance des régimes fonciers : les directives volontaires expliquées aux acteurs**

Le deuxième atelier national sur la mise en œuvre des Directives volontaires est clôturé hier, jeudi 23 juillet, à Dakar. Depuis trois jours, les différents acteurs se sont penchés sur le thème «La réforme foncière au Sénégal, une opportunité pour la mise en œuvre effective et durable des principes des directives volontaires». Ils ont passé en revue les principes des Directives volontaires qui peuvent s'avérer pertinents pour le processus de réforme foncière en cours au Sénégal.

Pour s'assurer d'une gouvernance responsable des régimes fonciers applicable aux terres, aux pêches et aux forêts dans un contexte de la sécurité nationale, l'Initiative prospective rurale (Ipar), en collaboration avec ses partenaires du Cadre de concertation des ruraux (Cncr), d'Action Aid et de la Fao, a rassemblé différents groupes d'acteurs socio-économiques (gouvernement, secteur privé, société civile, organisations paysannes, monde académique et recherche, ainsi que les médias et partenaires techniques et financiers) pendant trois jours à Dakar.

S'exprimant à la cérémonie de clôture, Babacar Diop du CNCR, a signalé que «cet atelier marque déjà le début de la mise en œuvre du plan d'action adoptée par la société civile pour une bonne gouvernance foncière au Sénégal», d'où la nécessité, pour lui, «d'avoir la possibilité de marquer notre empreinte au niveau de la réflexion de cette commission foncière». Pour sa

part, estimant que les directives volontaires ne sont pas claires dans la tête des acteurs à la base, Ismaila Ba, pasteur affilié au Cnrc, a lancé un appel à l'IPAR pour «chercher des moyens qui lui permettront de former les acteurs pour qu'ils comprennent mieux la nature des directives volontaires».

Mariam Sow, Enda Pronat, estime qu'il n'est pas permis à la société civile, au Gouvernement et à tous les acteurs engagés dans cette réforme d'échouer. «Nos réflexions seront reversées soit au niveau de la commission ou au niveau de ces directives volontaires... Cela montre que notre pays a de la valeur ajoutée par rapport à d'autres. Nous ne devons pas cette fois-ci échouer ce processus », dit-elle en suggérant de «donner aux populations les possibilités de participer et de donner le maximum d'elles pour qu'on puisse produire une loi et une réforme qui ne posera pas de problèmes».

Auparavant, Zacharia Sambakhé d'Action Aid avait tenu à rappeler que «les directives volontaires cherchent à apporter une sécurité foncière et un accès équitable à la terre, aux pêches et aux forêts, dans le but d'éliminer la faim, la pauvreté et de soutenir le développement durable». M. Ndiobo Diène, conseiller technique du ministre de l'Agriculture et de l'équipement rural, est convaincu que «cet atelier est une réussite totale parce que beaucoup de gens aujourd'hui se sont familiarisé avec les directives volontaires ne serait-ce que par la connaissance et la compréhension de ses enjeux notamment dans la processus de la réforme foncière».

Cet atelier, qui a regroupé une centaine de participants venus de toutes les régions, était le deuxième et que des actions de renforcement de capacités ont été entreprises par certaines structures telles qu'IPAR, CNCR et ActionAid avec l'appui de la FAO, du FIDA et d'OXFAM pour une

meilleure appropriation des Directives Volontaires par les acteurs ruraux, les Organisations de la Société Civile et les agents de l'Etat.



## Plaidoyer sur les régimes fonciers

La commune de Ngor-Almadies abrite, depuis ce mardi, le deuxième atelier national sur la mise en œuvre des directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Cette rencontre de trois jours est organisée par, le ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural et la Commission nationale de la réforme foncière(CNCR), en collaboration avec le Comité de pilotage des directives volontaires (COFIL) de la FAO, en partenariat avec IPAR.

Elle porte sur le thème : "La réforme foncière au Sénégal, une opportunité pour la mise en œuvre effective et durable des principes des directives volontaires". Le premier atelier tenu en mars 2014 avait identifié des actions pour une amélioration de la gouvernance foncière à la lumière des directives volontaires. Un an après ce premier atelier, le contexte a beaucoup évolué avec le lancement des actions de terrain de la Cnrf et la finalisation d'ici la fin de l'année du premier document de politique foncier et des premiers textes juridiques de la réforme foncière.

L'objectif de cet atelier est de passer en revue les principes des directives qui

peuvent s'avérer pertinentes pour le processus de réforme foncière au Sénégal. Il a réuni plus cent participants ayant une expérience, une expertise ou des responsabilités dans la gouvernance des régimes fonciers. Les Directives volontaires (Dv) pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, représentent un accord international sans précédent sur la gouvernance foncière.

Auteur : Mamadou SOW

Le professeur Moustapha Sourang, président de la Commission nationale de réforme foncière (CNRF), a fait savoir que. {La réforme foncière au Sénégal prend effectivement en compte le souci du consensus à travers une série de rencontres régionales, départementales et nationales}. {La CNRF va s'approprier ces directives volontaires de la FAO et fera en sorte qu'elles soient représentées dans la nouvelle législation foncière}, a assuré M. Sourang., a-t-il souligné.

Elles ont été approuvées officiellement par le comité de la sécurité alimentaire (CSA) lors de sa trente-huitième session spéciale, le 11 mai 2012. Elles cherchent à apporter une sécurité foncière et un accès équitable à la terre, aux pêches et aux forêts, dans le but d'éliminer la faim, la pauvreté et de soutenir le développement durable.

Pour, le représentant résident au Sénégal de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Vincent Martin. { Les directives volontaires favorisent une meilleure gestion foncière au Sénégal, Il existe de nombreux exemples de gouvernance foncière responsables à travers le monde", a-t-il souligné, notant toutefois que les études montrent que l'administration de la gouvernance foncière rencontre des problèmes d'une façon ou d'une autre dans toutes les régions et les pays à revenus élevés ou faibles}.